

ASSOCIATION SOLAGRO

CONSEIL EN ENERGIE, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

75, Voie du Toec

31076 TOULOUSE CEDEX 3

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE N° 3/ 11501

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ET RAPPORT SPÉCIAL

au 31 décembre 2009



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ASSOCIATION SOLAGRO
Conseil en energie, agriculture et environnement

75, Voie du Toec
31076 TOULOUSE CEDEX 3

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE N° 3/ 11501

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2009

Mesdames,

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ASSOCIATION SOLAGRO, tels qu'ils sont présentés aux pages 6 à _____ ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Identification du sujet et référence :

- le paragraphe « Règles et méthodes comptables – Stocks et en cours » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires et des en-cours de production ;
- le paragraphe « Autres éléments significatifs » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la provision pour indemnités de départ à la retraite.

Résumé des diligences effectuées :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans le paragraphe de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables importantes

Identification du sujet et référence :

- les fonds dédiés sur subventions et l'éligibilité des dépenses mentionnées dans les comptes d'emploi ;
- l'assujettissement à la TVA de certaines subventions provenant de contrats cadres émis par la Commission Européenne.

Résumé des diligences effectuées :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association décrites dans l'annexe sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Conclusions

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à TOULOUSE, le 8 avril 2010

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL

Pour @ec Audit,

Denis LESPRIT, Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 071	5 071		1 469
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	792	23	769	
Installations techniques, matériel et outillage	211	211		
Autres immobilisations corporelles	131 603	92 631	38 972	47 181
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	1 750		1 750	1 750
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 116		2 116	2 166
ACTIF IMMOBILISE	141 543	97 935	43 608	52 567
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	110 752		110 752	111 920
Produits intermédiaires et finis	5 984		5 984	7 882
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	618 667	15 535	603 132	369 920
Autres créances	22 757		22 757	4 473
Divers				
Valeurs mobilières de placement	25 733		25 733	25 417
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	22 284		22 284	99 379
Charges constatées d'avance	9 865		9 865	12 406
ACTIF CIRCULANT	816 042	15 535	800 507	631 396
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	957 585	113 470	844 114	683 963



audit et commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

3^{ème}, rue G. Marconi 31400 Toulouse. Tél. 05 61 54 80 90
E-mail : cabinet.aec@aec.fr • Fax 05 61 54 80 99
SARL au capital de 51.230 € - SIRET 403 335 045 00015

Bilan

	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	163 750	168 923
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 321	2 321
RESULTAT DE L'EXERCICE	47 332	21 563
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	213 404	192 808
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	29 136	
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	17 447	38 884
<i>Découverts et concours bancaires</i>	20 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	37 447	38 884
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 322	64 287
Dettes fiscales et sociales	233 309	166 149
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 974	1 340
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	282 523	220 495
DETTES	601 575	491 155
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	844 114	683 963



audit et commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse
3^{ème} rue G. Marconi 31400 Toulouse. Tél. 05 61 54 80 90
E-mail : cabinet.aec@aec.fr - Fax 05 61 54 80 99
SARL au capital de 51 230 € - SIRET 403 336 045 00016

Compte de résultat

	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	%	du 01/01/08 au 31/12/08 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 001 613	77,83	797 420	81,67	204 193	25,61
Production stockée	-3 066	-0,24	46 870	4,80	-49 936	-106,54
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	282 745	21,97	175 342	17,96	107 403	61,25
Reprises et Transferts de charge	30 645	2,38	39 167	4,01	-8 523	-21,76
Cotisations	2 632	0,20	3 653	0,37	-1 021	-27,95
Autres produits	161	0,01	172	0,02	-11	-6,23
Produits d'exploitation	1 314 730	102,16	1 062 624	108,83	252 105	23,72
Achats de marchandises	1 224	0,10	1 431	0,15	-206	-14,43
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	373 767	29,04	302 304	30,96	71 463	23,64
Impôts et taxes	41 738	3,24	28 262	2,89	13 477	47,68
Salaires et Traitements	534 233	41,51	471 683	48,31	62 550	13,26
Charges sociales	289 339	22,48	209 144	21,42	80 194	38,34
Amortissements et provisions	32 377	2,52	18 315	1,88	14 063	76,78
Autres charges	1 719	0,13	1 705	0,17	14	0,85
Charges d'exploitation	1 274 398	99,02	1 032 843	105,78	241 555	23,39
RESULTAT D'EXPLOITATION	40 331	3,13	29 781	3,05	10 551	35,43
Opérations faites en commun						
Produits financiers	230	0,02	1 543	0,16	-1 313	-85,07
Charges financières	2 595	0,20	1 656	0,17	939	56,67
Résultat financier	-2 365	-0,18	-113	-0,01	-2 252	NS
RESULTAT COURANT	37 967	2,95	29 668	3,04	8 299	27,97
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	3 415	0,27	4 275	0,44	-860	-20,11
Résultat exceptionnel	-3 415	-0,27	-4 275	-0,44	860	-20,11
Impôts sur les bénéfices	-12 781	-0,99	3 829	0,39	-16 610	-433,79
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	47 332	3,68	21 563	2,21	25 769	119,50



audit et commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

3^{ème}, rue G. Marconi 31400 Toulouse. Tél. 05 61 54 80 90
E-mail : cabinet.aec@aec.fr • Fax 05 61 54 80 99
SARL au capital de 51.230 € - SIRET 403 335 045 00015

COMPTES ANNUELS

2009

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOLAGRO ASSOCIATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009, dont le total est de 844 114 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 47 332 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2009 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2009 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Stocks et En Cours

Les stocks de livres sont évalués selon la méthode premier en tré premier sorti.

La valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les en cours de production sont évalués au cout de production; ils sont estimés à 90% du prix de ventes

Aucune provision pour dépréciation de stock n'a été passée sur cet exercice.

Seules sont exprimées les informations significatives.



Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Pour la première année, l'association a provisionné les indemnités de retraite. La provision initiale au 01 janvier 2009 a été passée en moins des fonds propres pour un montant de 26 736.40.
La dotation aux provisions des IDR s'est élevée à 2399.35 € en 2009.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 071			5 071
Immobilisations incorporelles	5 071			5 071
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		792		792
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 503		6 291	211
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	14 925			14 925
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 537	16 142		116 678
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	121 964	16 934	6 291	132 606
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 750			1 750
- Prêts et autres immobilisations financières	2 166		50	2 116
Immobilisations financières	3 916		50	3 866
ACTIF IMMOBILISE	130 951	16 934	6 341	141 543



audit et commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse
3^{ème}, rue G. Marconi 31400 Toulouse. Tél. 05 61 54 80 90
E-mail : cabinet.aec@aecc.fr • Fax 05 61 54 80 99
SARL au capital de 51.230 € - SIRET 403 335 045 00015

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		16 934		16 934
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		16 934		16 934
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		6 291	50	6 341
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		6 291	50	6 341



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 601	1 469		5 071
Immobilisations incorporelles	3 601	1 469		5 071
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		23		23
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 503		6 291	211
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	10 688	2 985		13 673
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 592	19 045		78 958
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	74 783	22 052	6 291	92 864
ACTIF IMMOBILISE	78 384	23 522	6 291	97 935



audit et commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

3^{ème}, rue G. Marconi 31400 Toulouse. Tél. 05 61 54 80 90
E-mail : cabinet.aec@aecc.fr • Fax 05 61 54 80 99
SARL au capital de 51.230 € - SIRET 403 335 045 00015

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 116		2 116
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	618 667	618 667	
Autres	22 757	22 757	
Charges constatées d'avance	9 865	9 865	
Total	653 406	651 289	2 116
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice		Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Stocks						
Créances	10 525	6 456	1 209		15 535	
Total	10 525	6 456	1 209		15 535	
Répartition des dotations et reprises :						
Exploitation		6 456	1 209			
Financières						
Exceptionnelles						



Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires		2 399			29 136
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		2 399			29 136
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 399			
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	20 000	20 000		
- à plus de 2 ans à l'origine	17 447	5 166	12 281	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	43 322	43 322		
Dettes fiscales et sociales	233 309	233 309		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 974	4 974		
Produits constatés d'avance	282 523	282 523		
Total	601 575	589 294	12 281	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Fnp	8 433
Intérêts Courus Sur Emprunts	169
Provision Congés Payés	55 451
Personnel - autres charges à payer	34 551
Charges Sociales Congés Payer	24 530
Etat - Autres Charges Payer	2 724
Total	125 858



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatées D Avance	9 865		
Total	9 865		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constatés D Avance	39 600		
Pca (C730)	5 409		
Pca (C749)	2 920		
Pca (C767)	34 037		
Pca (C768)	23 680		
Pca (C785)	112 180		
Pca (C798)	7 722		
Pca (C799)	12 500		
Pca (C822)	44 475		
Total	282 523		



audit et commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse
3^{es}, rue G. Marconi 31400 Toulouse. Tél. 05 61 54 80 90
E-mail : cabinet.aec@aecc.fr • Fax 05 61 54 80 99
SARL au capital de 51.230 € - SIREY 403 335 045 00015

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 0 heures dont 1 335 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

ASSOCIATION SOLAGRO
Conseil en energie, agriculture et environnement

75, Voie du Toec
31076 TOULOUSE CEDEX 3

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE N° 3/ 11501

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2009

Mesdames,

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées dans le tableau ci-annexé.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Fait à TOULOUSE, le 9 Avril 2010

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

Pour @ec Audit,

Denis LESPRIT, Commissaire aux comptes

TABLEAU A - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DU PRESENT EXERCICE

ENTITE			CONVENTION		
Dénomination	Personnes Concernées	Fonctions	Nature et Objet	Modalités	Impact dans les comptes de l'entité
ASSOCIATION SOLAGRO	Monsieur Paul NEAU	Administrateur et également gérant de ABIES	Prestations de services facturées par SOLAGRO à ABIES	- Quatre expertises n°812 pour l'évaluation agronomique de parcelles agricoles et l'étude des impacts d'un projet de centrale photovoltaïque sur le système de production agricole. - L'élaboration d'une stratégie territoriale en matière d'ENR : analyse du potentiel biomasse et proposition pour sa mobilisation n° 828	10 650,00 € 15 040,00 €
ASSOCIATION SOLAGRO	Monsieur Paul NEAU	Administrateur et également gérant de ABIES	Prestations de services facturées par ABIES à SOLAGRO	- Schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables : étude des potentialités pour éolien et photovoltaïque n° 831	-7 000,00 €



audit et commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

3^{ème}, rue G. Marconi 31400 Toulouse. Tél. 05 61 54 80 90
E-mail : cabinet.aec@aec.fr • Fax 05 61 54 80 99
SARL au capital de 51.230 € - SIRET 403 335 045 00015